

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JUIN 2012**

Président : B. JACQUEMARD

Secrétaire de séance : A. MAZINGUE-DESAILLY

Etaient présents : B. JACQUEMARD, M. BOULAY, M. GIRARD, E. HUOT-MARCHAND, G. LEVIONNOIS, A. MAZINGUE-DESAILLY, R. PESCHEUX, A. SERRANO, C. THEBAULT, M. THIERRY.

Absents excusés : S. CHERUBIN, P. NGUYEN, C. NICOLLEAU.

La séance est ouverte à 20 H 50.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de retirer de l'ordre du jour le point suivant :

- Instauration de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

ADOPTE à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

FIXE le prix du repas pris au restaurant scolaire pour l'année 2012/2013,

FIXE les tarifs de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2012/2013,

FIXE les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2012/2013,

PREND ACTE du rapport annuel sur le service public de l'eau et de l'assainissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, 5 voix POUR, 5 ABSTENTIONS,

DECIDE de reporter le vote du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins de l'Orge et l'Yvette ;

Messieurs BOULAY et THEBAULT ayant quitté la séance le nombre de membres présents et votants est réduit à 8.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de mettre en œuvre les modalités de consultation du public relatives à la majoration des droits à construction,

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 30.

En Mairie, le 26 juin 2012
Le Maire,
Bernard JACQUEMARD